

son tour et plusieurs de ses tirailleurs furent tués et blessés.

On craint, parait-il, que tout l'arrière-pays de la colonie n'entre en révolte, et qu'il déserterait la constitution d'une grosse colonne. Cinq compagnies, trois de tirailleurs, deux compagnies de la Côte d'Ivoire et trois du Soudan se tiennent prêtes à marcher. Le gouverneur de la colonie de la Côte d'Ivoire conseille une action prompte et énergique. On dit qu'un ministre des colonies n'ose encore se résoudre à une telle éventualité.

LES OBSEQUES D'UNE RELIGIEUSE
chevalier de la Légion d'honneur

Chartres, 28 février. — Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de Sœur Saint-Laurent, née Louise-Pauline Pilate, originaire de Nogent-le-Rotrou, religieuse de la communauté de Saint-Paul de Chartres, chevalier de la Légion d'honneur, décédée à l'âge de soixante-dix-huit ans. Les honneurs militaires lui ont été rendus.

Sœur Saint-Laurent avait passé toute sa vie dans les hôpitaux, à la Martinique, puis en France. Elle avait été décorée en 1871, à Dreux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 22 février 1901.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

La question des successions

La Chambre a voté de faire ajourner la date des interpellations de M. Desjardins, Walter et Misse, au sujet de la loi sur les successions, et de renvoyer à la fin de la séance du mardi 27 février, la question de la loi sur les successions.

M. Desjardins a demandé que le Gouvernement ne permette pas l'ajournement de la loi sur les successions, et qu'il soit discutée le mardi 27 février. Il est entendu qu'il sera discuté le mardi 27 février, mais que les interpellations seront plus longuement examinées que les précédentes.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

leur vote en harmonie avec leurs paroles. (Séveres applaudissements à droite et au centre.) Jamais, à n'y a eu, dans une conduite, l'ombre d'une tactique. (Hilarantes à l'extrême gauche.)

J'ai l'habitude de toujours soutenir mon opinion à la tribune et par mes actes. (Nouveaux et vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Doumergue. — Il n'y a pas de doute que le discours de M. Ribot s'inspirait plus de la passion politique que du souci de la vérité. L'amendement Gras est une conséquence logique de l'article 2, ancien amendement de M. Ribot, et que M. Ribot a soutenu et que M. le Président du Conseil a combattu.

Le principe posé par l'article 2 est que le droit naturel de s'associer est absolument libre. La justice n'a pas à intervenir, les exceptions à être faites, spécialement pour les associations religieuses, en raison du but qu'elles poursuivent. On a considéré, cependant, qu'il y avait quelques précautions à prendre, et on les a prises en réglant les conditions du fonctionnement et de la capacité juridique des associations. C'est le but des articles 5 et 6. Aussi, quand on est arrivé à l'article 12, dans la situation juridique entre Français et étrangers, il semble que, pour être logique, on aurait dû ne faire qu'une exception et ce qui concerne l'usage du droit exclusif. En réalité et à mon avis, la commission et M. Ribot reviennent sur le vote de l'article 2 et de l'article 3.

L'amendement Gras respecte le droit naturel, la liberté d'association, en même temps qu'il donne toute liberté au Gouvernement. Je demande donc à la Chambre de voter cet amendement.

M. Ribot répond de son personnel à M. Doumergue. M. Doumergue a voulu me mettre en opposition avec moi-même. Il a rappelé que j'avais voté l'article 2, mais M. le Président du Conseil lui-même, devant la Commission, a dit qu'il fallait que l'on fasse disparaître le syndicat, qu'il avait proposé. (Applaudissements au centre et à droite.) Seulement, M. le Président du Conseil a demandé instamment à la Commission de lui laisser des pouvoirs pour les associations entre Français et étrangers, de sorte qu'on n'aurait plus à faire disparaître le syndicat, qu'il avait proposé. (Applaudissements au centre et à droite.)

L'amendement Semblat

M. Semblat est l'auteur d'un amendement qui a pour objet de soustraire les associations socialistes aux atteintes de l'article 12.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

L'amendement Fournière

M. Fournière a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

L'amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

croit qu'ils ont succombé à la peste bubonique. Leurs corps vont être enterrés.

On cite deux nouveaux cas dans la ville. Quatre des personnes signalées hier comme ayant été en contact avec les pestiférés sont atteintes à leur tour.

On dit qu'il y a un cas suspect à Sommarès-West.

On craint que des indigènes ayant été en contact avec les pestiférés n'aient propagé le mal ; et il est impossible d'exercer une surveillance complète sur les sorties en dehors de la ville. Toutes les municipalités se tiennent sur leurs gardes.

La poursuite de De Wet

De Aar, 27 février. — De Wet et le président Steijn avec le gros de leurs forces ainsi que le commandant Herzog sont toujours campés sur la rive sud de l'Orange, attendant qu'une occasion s'offre de franchir le fleuve.

On signale déjà que les eaux du fleuve ont baissé considérablement. Il paraît certain que De Wet se propose de se porter à l'est dans le but de se faire un passage entre Norval-Pont et Naarpoort. Plusieurs colonnes indigènes venant de l'ouest se tiennent dans la direction de l'est pour empêcher de Wet de s'échapper.

Londres, 28 février. — Le « Daily Mail » dit recevoir le dépêche que voici qui appelle des réserves formelles :

Sur bords rivières Orange. — Envoi par le train de De Aar, 27 février. — De Wet a repassé la ligne du chemin de fer à 24 milles au sud de Orange-River-Station. Il est poursuivi par le colonel Thornier avec le suit de deux cents hommes, dont deux commandants, ont été pris. La capture du chef des Boers n'est pas tarder.

Opérations électorales ajournées

Capetown, 28 février. — On annonce que l'entente est parvenue à un accord ultérieur. On ne s'attend pas à ce que les élections soient ajournées.

Importants renforts

Londres, 28 février. — Le War Office a pris des dispositions pour envoyer dans le sud de l'Afrique, avant le 15 mars, dix mille hommes de troupes et 1200 chevaux.

Nouveaux bruits de la capitulation de Botha

Londres, 28 février 3 heures. — Le « Sun », confirmant les bruits qui ont couru ces jours-ci, dit que le général Botha, commandant en chef des troupes boers, est confirmé officiellement.

Le « Evening Mail », de Manchester, annonce, lui aussi, que Louis Botha s'est rendu à lord Kitchener, jeudi, à dix heures du matin.

La défection

M. de Wit, Dorothea et Hareol Habert de M. Jassany. — Le député à la Chambre d'Orléans, en tête de l'ordre du jour de demain, les rapports sur les dépenses des administrations de MM. Dorothea et Habert. (Séances prolongées.) Tant que la Chambre n'aura pas voté l'ordre du jour, nous avons attendu, mais nous devons lui faire le sacrifice de notre temps, et nous nous sommes retirés à midi.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

LES ASSOCIATIONS

La Chambre a adopté la proposition de loi sur les associations.

L'Article 12. — Amendement Gras

M. Gras a proposé un amendement aux articles 5 et 6 de la loi sur les associations, tendant à modifier les conditions de la dissolution des associations, et les pouvoirs des tribunaux.

M. Doumergue a répondu que le Gouvernement ne peut pas accepter un amendement qui modifierait la loi sur les associations, et qu'il est entendu que la loi sera discutée le mardi 27 février.

La séance du jeudi 22 février

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Doumergue a lu le rapport de M. Deleury, 5 Orléans, sur le projet de loi relatif à la modification de la loi sur les mandats de travail, et demande l'urgence qu'est faite.

pas été libérés. Mais c'est là une nécessité à laquelle nous ne serons pas amenés, j'en ai la ferme conviction. Comme vous le voyez, de toute façon, nos députés, quel qu'il arrive, rentreront en possession de leurs capitaux.

C'est avec une grande satisfaction que nous envisageons cette ressource.

La « Banque Roubaissienne », comme le Comptoir d'Escompte du Nord », a rendu de très grands et très appréciés services au petit commerce qui déplorera la disparition de ces deux maisons.

Les familles de la vénérable religieuse auront lieu, samedi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin.

LES PREDICATIONS DU CAREME

Aujourd'hui vendredi, à huit heures du soir, le R. P. Pascal donnera, en l'église Saint-Jean-Baptiste, un sermon aux hommes.

UN VOL AVEU ESCALADE, RUE DE LA CONFERENCE

— Jeudi matin, les ouvriers de l'atelier de chaudronnerie de M. Victor Ceyo, rue de la Conférence, 40, constatarent en arrivant à leur travail, que des malfaiteurs avaient pénétré dans l'établissement, où ils avaient tout bouleversé.

Les malfaiteurs s'étaient introduits à la porte de l'atelier, mais n'avaient pu la faire céder. Ils s'étaient adonnés alors le mur de clôture et s'étaient introduits dans la pièce par l'un des vases d'une nef. Ils n'ont rien emporté que des tuyaux en cuivre, le tout représentant une valeur de 20 francs.

M. Gramidi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête.

UN VOL DANS UN ESTAMINET INHABITE

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs, restés inconnus ont pénétré dans un estaminet inhabité de la rue Daubenton, 47, et y ont dérobé des tuyaux de pompes à bière d'une valeur de 30 francs.

Le propriétaire, M. Paul Foveau, a déposé une plainte à M. Prud'homme, commissaire de police du 5e arrondissement.

UN VOL DESPECES

— Un habitant de la rue Daubenton, M. Victor Astour, âgé de 22 ans, a été victime d'un vol de 35 francs en espèces, qu'il avait renfermés dans un coffre placé dans sa chambre à coucher. Ne sachant sur qui porter ses soupçons, M. Victor Astour, a déposé une plainte à M. Prud'homme, commissaire de police du 5e arrondissement, qui a immédiatement ouvert une enquête.

BRIS DE CARREAUX DE VITRE

— Mercredi, vers six heures et demie, Louis Six, vernisseur, âgé de 37 ans, demeurant rue Pascal, à Lille, a été arrêté, rue des Fabricants, sous l'inculpation de bris de carreaux de vitre, à l'une des fenêtres de l'habitation de Mlle Piat, rentière. Louis Six, qui se trouvait en outre, en état d'ébriété, a été écroué au dépôt.

VOL D'UNE MONTRE EN ARGENT

— Un cultivateur, Angèle Dufort, âgé de 23 ans, demeurant rue de l'Alouette, 45, a été l'objet d'un procès-verbal, pour vol d'une montre en argent au préjudice de M. Arsène Morelle, électricien, rue de la Perche, chez qui elle avait habité.

M. Lecomte, commissaire de police, chargé de l'enquête, est parvenu à retrouver l'objet volé, qui a été remis au propriétaire.

NOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE

250e section. — Roubaix. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Comité de la section est heureux d'annoncer aux membres honoraires et aux sociétaires de nos sections, que la Cour d'Espoir de Paris, et délégué général de la Notation, viendra donner une conférence sur le sujet de la Notation, le dimanche 12 mai prochain, à 10 heures, au public nombreux assistera à cette réunion qui se tiendra à la salle Pando.

Cette conférence sera suivie d'un banquet, au siège social de la Notation, dont le prix est fixé à 3 francs. Les sociétaires qui voudront se faire inscrire, qu'ils envoient verser le prix du banquet en plusieurs fois, pour nous donner leur adhésion dimanche prochain, lors de la réunion du mois de mars, et payer à cette date et lors des réunions d'avril et de mai.

Le Comité sera heureux de voir, non seulement les sociétaires, mais même les étrangers, répondre à son appel et venir assister à la Notation. »

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

— Un domestique de la brasserie coopérative de Jean Ghislain, s'est fait une entorse au pied gauche. Le blessé, Frédéric Bourlet, âgé de 41 ans, demeurant à Watrolos, a été l'objet des soins de M. le docteur Rousseau qui lui a prescrit dix jours de repos.

— Jules Briffaut, dégraisseur, âgé de 50 ans, demeurant rue de Leers, à Watrolos, travaillant au peignage de la soie, a été blessé au bras droit par un fil de fer, par la chute d'une pièce de bois. Huit jours de repos lui ont été prescrits par le docteur Lepoint.

— Au tissage de la Société Anonyme de la rue de Soube, César Devenin, tisserand, âgé de 33 ans, demeurant rue Delattre, a été blessé au gros orteil gauche, par la chute d'une enclume. M. le docteur Piquet lui a prescrit vingt jours de repos.

— Un homme de peine au service de MM. Louis Derville et Fils, entrepreneur, s'est blessé en portant une pièce de bois. L'ouvrier, Georges Varot-Sauvé, âgé de 24 ans, demeurant rue Saint-Jean, devra subir une incapacité de travail de quelques jours prescrite par M. le docteur Derville.

— Augustin Brisoulier, tisserand, âgé de 25 ans, occupé dans l'établissement de M. Masroul-Lecroix, fabricant, s'est fait une contusion au pied droit. L'ouvrier qui habite rue de Naples a été l'objet des soins de M. le docteur Piquet, qui lui a prescrit quinze jours de repos.

— Dans la teinturerie-apprenti de M. Emile Roussel, un domestique de quinze ans, dont la nomination sera faite en assemblée générale.

« La durée des fonctions des membres de cette Commission est fixée à dix-huit mois. »

« Les sommes versées à la Caisse de Propagande et de Prévoyance de la plus utile aux intérêts sociaux. »

MORT D'UNE RELIGIEUSE DE LA SAINTE-UNION

— Nous apprenons avec un vif regret la mort de sœur Lucia, religieuse de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, directrice de l'École de la rue du Collège. Elle était âgée de 71 ans et en avait 64 de vie religieuse.

Les funérailles de la vénérable religieuse auront lieu, samedi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin.

LES PREDICATIONS DU CAREME

Aujourd'hui vendredi, à huit heures du soir, le R. P. Pascal donnera, en l'église Saint-Jean-Baptiste, un sermon aux hommes.

UN VOL AVEU ESCALADE, RUE DE LA CONFERENCE

— Jeudi matin, les ouvriers de l'atelier de chaudronnerie de M. Victor Ceyo, rue de la Conférence, 40, constatarent en arrivant à leur travail, que des malfaiteurs avaient pénétré dans l'établissement, où ils avaient tout bouleversé.

Les malfaiteurs s'étaient introduits à la porte de l'atelier, mais n'avaient pu la faire céder. Ils s'étaient ad